



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE PUBLIC  
DE NORMANDIE

# BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

## Objectifs de la formation

Le brevet professionnel responsable d'entreprise agricole prépare aux fonctions de responsable d'une entreprise agricole. Il permet de développer ses compétences en management, stratégie, pilotage d'entreprise, organisation du travail, techniques de production et commercialisation.

La formation permet de mûrir la réflexion sur le projet d'installation et délivre la Capacité Professionnelle Agricole (CPA) à l'Installation.

## Lieux de la formation

Campus Métiers Nature  
de Coutances - CFA & CFPPA  
[www.campusagri.fr](http://www.campusagri.fr)

Campus terre et Avenir  
CFA & CFPPA de Sées  
[www.campusterreetavenir.fr](http://www.campusterreetavenir.fr)

Campus agricole de Vire  
CFPPA  
[www.tracy-vire.fr](http://www.tracy-vire.fr)

EPL de l'Eure - CFPPA  
[www.educagri27.fr](http://www.educagri27.fr)

Le Robillard - CFPPA  
[www.le-robillard.fr](http://www.le-robillard.fr)

NaturaPÔLE  
CFA & CFPPA Campus Yvetot  
[www.naturapole.fr](http://www.naturapole.fr)

Naturapole Digital  
[www.naturapole.digital/](http://www.naturapole.digital/)



APPRENTISSAGE  
& FORMATION CONTINUE

DURÉE 1 ou 2 ans

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation prépare aux 5 blocs de compétences et aux deux UCARE (adaptation régionale à l'emploi). Chaque bloc peut être validé séparément mais il faut valider les 5 blocs et les 2 UCAREs pour obtenir le diplôme :

- Se situer en tant que professionnel
  - Piloter le système de production
  - Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
  - Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
  - Valoriser les produits ou services de l'entreprise
  - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
- Exemples : conduire un rucher – créer son site internet – créer une activité d'éco-pâturage, etc.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Justifier d'un an d'activité professionnelle lors de la délivrance du diplôme
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum ou justifier d'une année de pratique professionnelle dans l'agriculture ou justifier de trois années de pratique professionnelle dans un autre secteur d'activité
- Être sorti du système scolaire depuis au moins 9 mois

## POURSUITES D'ÉTUDES

### Les BTS agricoles

Ce diplôme donne la capacité professionnelle agricole qui permet d'accéder aux aides à l'installation délivrées par la Région.



## DÉBOUCHÉS MÉTIERS

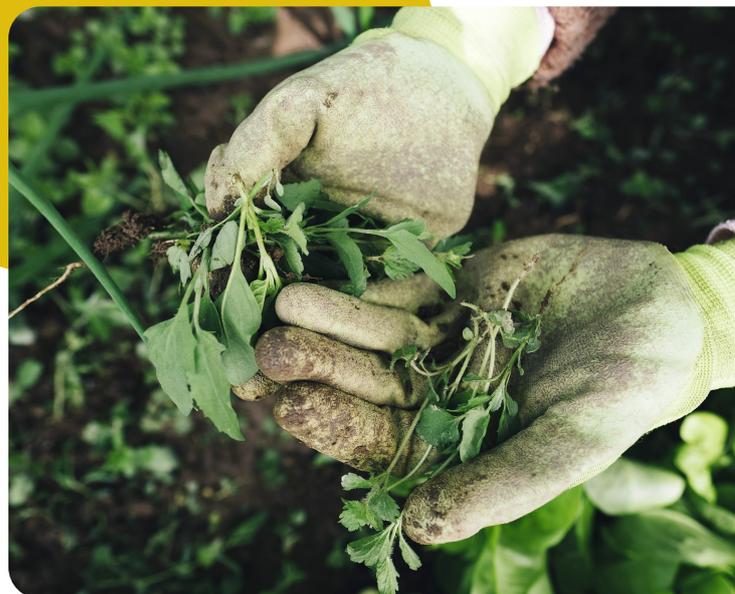
Agriculteur.trice

Gérant.e d'exploitation agricole

Responsable d'élevage

Chef.fe de culture

Che.fe de production agricole



Admission étudiée  
au cas par cas.